



RÈGLEMENT Course des Champions DH 2026

Vélo Club Morzine Avoriaz

La Morzine Avoriaz Course des Champions est un événement communautaire, porté par une super ambiance et organisé entièrement par des bénévoles qui donnent de leur temps pour le faire vivre. Nous sommes fiers de l'esprit chaleureux qui définit cette course, et nous demandons à chaque rider - ainsi qu'à ceux qui les accompagnent - de contribuer à le préserver.

Il s'agit d'une compétition classée. En vous inscrivant, vous vous engagez à respecter ce règlement, qui existe pour garantir le bon déroulement des courses, l'équité sportive, le respect de l'environnement, et surtout, que tout le monde passe un excellent moment.

Tout comportement irrespectueux envers un membre de l'équipe ou un marshal - qu'il vienne d'un rider ou de son parent/tuteur - entraînera la disqualification immédiate du rider.

Article 1 : Le règlement pourra être revu et corrigé jusqu'au moment de l'événement.

Article 2 : L'épreuve Course des Champions DH est une épreuve de VTT "DH" impliquant de maîtriser les pré-requis de cette activité : niveau piste bleue acquis et maîtrisé. Des contrôles pourront être effectués à ce sujet à tout moment et l'organisation se réserve le droit d'empêcher le départ ou de mettre hors course tout participant ne répondant pas à ce critère ou n'ayant pas un matériel adapté.

Article 3 : Par DH, nous entendons un départ individuel chronométré sur une piste de descente aménagée du Bike Park d'Avoriaz (Super Morzine) et adaptée à un enfant de 7 ans. Les concurrents devront effectuer 1 reconnaissance au minimum pour être admis à prendre le départ. Les participants devront se déplacer en suivant les rubalises et être suffisamment vigilants à ce sujet. Toute sortie volontaire ou non du tracé entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à la mise hors course du participant. Des commissaires situés le long du parcours veilleront au respect du présent règlement. Les concurrents devront franchir la ligne d'arrivée avec leur vélo. Le concurrent rattrapé doit céder le passage.

Le chronométrage de la course sera réalisé par Yaka Chrono.

Article 4 : Article 4 : La Course des Champions DH est ouverte à tous (licenciés ou non). Vous devez présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition datant de moins d'un an OU une licence FFC de l'année en cours avec mention du certificat médical. Ceci est obligatoire pour l'assurance course FFC – sans exception.

Article 5 : Vous devez présenter une autorisation des représentants légaux. Les participants restent sous la responsabilité de leurs parents ou d'un adulte référent qui doit être présent lors du retrait des plaques.

Article 6 : Vous autorisez, en tant que représentant de l'enfant mineur inscrit à la course, tout médecin à pratiquer ou faire pratiquer toute intervention médicale et / ou chirurgicale en cas d'urgence et / ou à prescrire tout traitement rendu nécessaire par l'état de santé de l'enfant.

Article 7 : L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant ou à l'occasion de l'épreuve.

Article 8 : La compétition se déroule en 2 manches chronométrées sur le même parcours. Les départs sont individuels et espacés d'un temps défini en fonction du nombre de participants (env. 30"). Pour la première manche, les concurrents s'élanceront en fonction de l'ordre des numéros de plaque de course. Pour la 2eme manche, le départ se fera dans l'ordre inversé du classement de la 1ere manche par catégorie. Les classements s'effectuent selon le meilleur temps des 2 manches pour chaque catégorie. Les catégories sont équivalentes à la FFC, à savoir :

- **Poussins / Poussines** - né 2018 & 2019 (ages 7–8)
- **Pupilles G / Pupilles F** - né 2016 & 2017 (ages 9–10)
- **Benjamins / Benjamines** - né 2014 & 2015 (ages 11–12)
- **Minimes G / Minimes F** - né 2012 & 2013 (ages 13–14)

La présence des pilotes récompensés à la remise des prix est obligatoire. Une distribution de lots par tirage au sort sera effectuée lors de la remise des prix.

Article 9 : Les participants devront disposer d'un VTT (vtt semi rigide ou tout suspendu conseillé) en bon état de marche et en particulier concernant les éléments de sécurité : pneus, freins (état et usure), bouchon de cintre obligatoire. Les VAE sont interdits. Les participants devront être équipés d'un casque intégral à mentonnière amovible ou monobloc (norme CE), de gants longs, d'un maillot à manches longues, d'une protection dorsale norme CE, de genouillères et de coudières. Des contrôles pourront être effectués à ce sujet à tout moment et l'organisation se réserve le droit d'empêcher le départ ou de mettre hors course tout participant ne répondant pas à ces critères. L'organisation demande également à chaque participant de porter son casque sur la totalité du parcours, y compris durant les liaisons ou échauffements d'avant run.

Article 10 : L'entraide extérieure aux coureurs est interdite pendant les manches chronométrées.

Article 11 : Tout engagement est ferme et définitif. Aucun remboursement ne sera effectué, sauf sur présentation d'un certificat médical.

Article 12 : La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, la présente compétition devait être modifiée, écourtée ou annulée.

Article 13 : Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve en elle-même ou le comportement des autres concurrents devront être présentées au directeur de course dans un délai de 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Article 14 : Toute personne s'inscrivant à la Course des Champions DH, Vélo Club Morzine Avoriaz, accorde automatiquement à l'organisateur de cette épreuve le droit de réaliser et d'utiliser des vidéos et des photos de lui, à des fins journalistiques ou promotionnelles.

Article 15 : La Course des Champions DH est organisée par le Vélo Club Morzine Avoriaz en partenariat avec l'Office du Tourisme de Morzine et Avoriaz, l'aide de la SERMA et l'appui des services techniques de la commune.

Article 16 : Les personnes sans plaque de course sont strictement interdites de rouler à VTT sur la course, pistes ou de courir à côté des enfants sur la course durant la compétition.

Article 17 : Nous vous remercions de respecter la nature, les sentiers, les bénévoles et les autres concurrents. Ne sortez pas des sentiers, ne coupez pas les épingles, ramassez tous vos déchets et soyez fair-play afin de rendre cet événement convivial et porter les valeurs sportives.

Article 18 : Les puces de chronométrage Yaka Chron doivent être restituées à la fin de votre deuxième passage. Tout capteur non restitué entraînera des frais de 50 euros.